

Expéditeur : Derry Millar

Date : Vendredi 8 décembre 2006 13:02

Destinataire : Noms enlevés

cc : Noms enlevés

Objet : Commission d'enquête sur Ipperwash – Base de données et documents

Maitre,

La présente porte sur les deux sujets suivants : 1° les documents distribués aux parties et à leur avocat par la Commission et 2° le logiciel SuperText Research et sa licence d'utilisation.

DOCUMENTS

Conformément à la règle 35, nous vous demandons par la présente de retourner à la Commission la copie électronique de la base de données ainsi que tous les documents qui vous ont été fournis par la Commission, y compris toute copie de documents n'ayant pas été présentés comme preuve ou n'appartenant pas à la partie concernée. Cette demande s'applique à tous les documents qui vous ont été distribués sous quelque forme que ce soit. Sont considérés comme étant des documents publics seulement ceux qui ont servi de preuve ou de référence pendant les audiences sous leur numéro de document, mais qui n'ont pas été désignés comme étant des éléments de preuve.

Le commissaire a l'intention de rendre une ordonnance apposant les scellés sur la base de données pendant une période de 20 ans, puis d'en envoyer une copie complète aux Archives publiques de l'Ontario.

Les personnes ayant fourni des disques durs afin d'y copier la base de données peuvent :

1. soit nous retourner le disque dur afin que nous en supprimions la base de données avant de vous le renvoyer,
2. soit supprimer la base de données de votre disque dur et m'envoyer un courriel attestant que vous l'avez fait.

Les personnes ayant reçu des cédéroms contenant les documents, ce qui représente la presque totalité des personnes, du moins au début avant que le logiciel SuperText Research soit disponible, peuvent nous faire parvenir les cédéroms ou attester leur destruction.

Les personnes ayant des copies papier en leur possession peuvent nous les faire parvenir ou les détruire et nous envoyer une attestation à cet effet.

LICENCE / LOGICIEL SUPERTTEXT

Les parties ayant reçu une copie du logiciel SuperText Research et une licence d'utilisation doivent retourner aux bureaux de la Commission à Toronto le cédérom contenant le logiciel, le boîtier du logiciel et la clé électronique incluse avec le logiciel et la licence – celle-ci servira à l'utilisation future de l'application.

Veillez faire parvenir par messagerie le matériel visé par la présente à Maureen Murphy à l'adresse suivante :

Commission d'enquête sur l'pperwash
Bureau 2910
250, rue Yonge
C.P. 30
Toronto (Ontario) M5B 2L7

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Cordialement,

Derry Millar

Derry Millar
Avocat principal de la Commission
Commission d'enquête sur l'pperwash
Bureau 2910, 250, rue Yonge, C.P. 30
Toronto (Ontario) M5B 2L7
Sans frais : 1 866 939-9979
Tél. : 416 314-9258
Télec. : 416 314-9393
Courriel : dmillar@weirfoulds.com

www.ippewashinquiry.ca